

Appel à Projets – Edition 2024

PROgramme d'appui à la **RE**cherche **SC**ientifique à l'**UN**iversité **CH**ouaib **DO**ukkali

PROGRES-UCD

Termes de référence

1- Objectifs de l'Appel à Projets

L'Appel à Projets « **PRO**gramme d'appui à la **RE**cherche **SC**ientifique à l'**UN**iversité **CH**ouaib **DO**ukkali (**PROGRES-UCD**), s'inscrit dans la stratégie de Développement de l'UCD 2023-2027. Il a comme objectifs de :

- renforcer la dynamique de recherche scientifique et d'innovation au sein de l'Université ;
- fédérer les enseignants chercheurs et les structures de recherche autour de thématiques prioritaires régionales et nationales ;
- encourager la formation par la recherche des doctorants en les impliquant dans les projets contractuels ;
- renforcer le rapprochement entre l'Université, le monde de l'entreprise et les opérateurs socio-économiques.

2- Thématiques prioritaires

L'appel à projets PROGRES-UCD cible essentiellement les thématiques prioritaires nationales et régionales suivantes :

- Eau ; Agriculture ; Industrie agro-alimentaire ; Economie verte.
- Sciences marines et littorales ; Economie bleue.
- Energies ; Matériaux ; Technologies des transports.
- Développement digital ; Intelligence artificielle ; Transition numérique.
- Patrimoine économique et culturelle régionale ; Transformations sociales.

3- Budget alloué et catégories de financement

Le budget global alloué à cet appel à projet est de 6 Millions de Dhs sur 4 ans. Pour l'année 2023, il est de 1,5 Millions de Dhs. Trois (3) catégories de financement sont prévues :

Catégorie	Montant	Durée du projet
A	à hauteur de 300.000,00 Dhs	24 mois
B	à hauteur de 100.000,00 Dhs	18 mois
C	à hauteur de 50.000,00 Dhs	12 mois

4- Critères d'éligibilité

L'appel à projets PROGRES-UCD est ouvert aux laboratoires de recherche accrédités à l'Université Chouaib Doukkali.

Au moins les 2/3 des membres du projet doivent être des enseignants chercheurs de l'UCD, avec l'implication effective d'au moins 1 doctorant.

Le projet ne doit pas avoir fait l'objet d'un quelconque financement au passé ou en cours.

5- Equipe du Projet

Le coordonnateur du projet doit être membre permanent d'un laboratoire de recherche accrédité à l'UCD. Il assure le suivi et la gestion des différentes étapes du projet et s'engage à élaborer des rapports scientifiques et financiers sur l'état d'avancement du projet. Il ne peut présenter qu'un seul projet.

Les membres du projet sont :

- des membres permanents ou associés d'une structure de recherche accréditée à l'UCD ;
- des membres appartenant à l'écosystème socio-économique et industriel ou encore des partenaires étrangers, travaillant dans le domaine thématique du projet ;
- des doctorants travaillant dans le domaine thématique du projet.

6- Soumission des projets

La version numérique du projet et les justificatifs doivent être envoyés par le coordonnateur à l'adresse mail suivante : **vp-recherche@ucd.ac.ma**

Une version papier dûment signée, avec les justificatifs demandés, doivent être adressés par courrier via la voie hiérarchique, à Monsieur le Président de l'Université Chouaib Doukkali.

Date limite pour l'envoi de la version numérique et le dépôt de la version papier est :

le mercredi 08 mai 2024 à 16h00.

7- Évaluations des projets

L'évaluation des projets sera réalisée par des experts externes à l'UCD. Elle portera sur :

- Le caractère original du projet et sa pertinence.
- La qualité scientifique et technique du projet.
- Les compétences scientifiques du coordinateur et des membres de l'équipe du projet.
- L'interdisciplinarité des structures qui participent au projet.
- La clarté du plan d'exécution, faisabilité du projet et adéquation avec le budget demandé.
- Les impacts scientifiques, technologiques, socio-économiques et/ou culturels des résultats.
- La valorisation des résultats du projet.

A l'issue de ces évaluations, les projets seront classés par ordre de mérite et par catégorie de financement. La liste des projets retenus pour financement sera approuvée par le Président de l'Université. Chaque projet retenu fera l'objet d'un contrat précisant les objectifs, les droits et les obligations des parties prenantes.

8- Exécution du Budget

L'exécution des dépenses dans le cadre du projet fera objet d'une fiche financière signée par le porteur du projet et visée par le Chef de l'Établissement.

Pour les projets d'une durée de 24 mois et de 18 mois :

- 2/3 de la dotation est à engager avant le mois de décembre de la première année ;
- 1/3 de la dotation est à engager dans la deuxième année, après remise d'un rapport d'avancement des travaux. Un rapport final est à remettre à la fin du projet.

Pour les projets d'une durée de 12 mois :

- la totalité de la dotation affectée est à engager avant le mois de décembre, avec remise d'un rapport mi-étape à l'issue des premiers 6 mois et d'un rapport final à la fin du projet.